



STAGE CATAMARAN C4 ,C3,C1
Du 23 au 27 octobre 2017
A ENVSN - Beg Rohu - 56510 ST PIERRE QUIBERON

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR

	BARREUR								EQUIPIER							
Nom																
Prénom																
	J	J	M	M	A	A	A	A	J	J	M	M	A	A	A	A
Né(e) le																
N° licence																
Club																
Tel mobile																
Email*																
Adresse																
Tel Parents																

Autorisation parentale barreur :

Je **soussigné(e)**, Nom, prénom
 :.....né(e) le :.....

Déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom)
 :.....

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au **STAGE Catamaran Du 23 au 27 octobre 2017 à ENVSN**

- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Autorisation parentale barreur :

Je **soussigné(e)**, Nom, prénom
 :.....né(e) le :.....

Déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom)
 :.....

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au **STAGE Catamaran Du 23 au 27 octobre 2017 à ENVSN**

- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Ce bulletin d'Inscription doit être adressé impérativement **avant le 13 octobre 2017** à :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE DU MORBIHAN - 18 Rue Alain Gerbault - 56000 VANNES - 02 97 42 58 39

Accompagné d'un chèque correspondant au montant des frais de séjour, établi à l'ordre du CDV du Morbihan.

Le montant des frais de séjour en internat est de : **150 €** par coureur.

Le montant des frais de séjour en demi-pension est de : **55 €** par coureur